

## Bilan de la réunion publique sur le lotissement du Meilbourg



La réunion publique organisée par la commune pour informer la population sur le nouveau lotissement « Meilbourg » a mobilisé les kanfenois. Le hall de l'école Jean de Raville était plein !

### ZOOM sur « MEILBOURG »

- 33 parcelles entre 5 et 13 ares.
- Merlon de 6 mètres par rapport au sol.
- Mur anti-bruit de 4.33 mètres de haut, le long de l'A31. Construction à partir du 06 juillet prochain.
- Une emprise de voirie de 11 mètres composée de la façon suivante : 2.20 pour le stationnement, un trottoir de 1.5 m, un autre de 2 m et une route large de 5.3 m.
- Un espace vert conséquent de 6.59 ares aménageable en aire de jeux.
- 19 candélabres et 51 places de stationnement.
- Les deux rues du lotissement bénéficieront d'un aménagement spécifique, par exemple : pas de trottoir traditionnel mais un caniveau en pavés permettant l'accessibilité aux personnes handicapées.
- Le raccordement direct sur le futur rond-point n'est plus d'actualité.
- Mi août, une voirie provisoire sera aménagée pendant toute la durée de construction des maisons. Le chantier, pour sa partie publique, devrait être terminé fin septembre.
- Les parcelles seront commercialisées par la Sodevam à partir du mois de septembre 2008.
- Les 21 kanfenois ayant confirmé leur volonté d'acquérir une parcelle avant le 18 mai dernier (*date limite d'inscription*) seront prioritaires pour le choix d'une parcelle. Les 12 parcelles restantes seront proposées à des personnes extérieures au village.

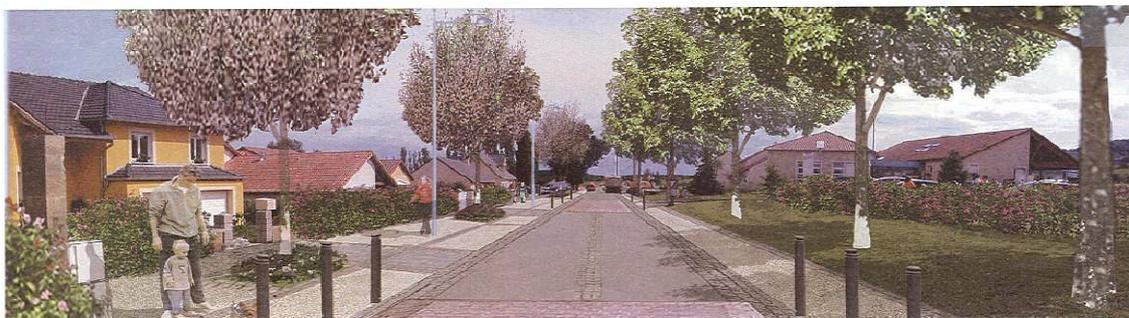


### Candélabres rue d'Hettange

Le déplacement des candélabres a été voté par le conseil municipal lors de la séance du 09 juin 2008. Cette opération, dont le coût s'élève à 15 000 €, fait suite à la volonté du conseil municipal de respecter une logique d'aménagement urbain.

4. AVANT PROJET SOMMAIRE - Rue de Hettange-Grande - Commune de Kanfen - Simulation photographique

Celle-ci a été prise en compte par l'architecte paysager chargé de la mise en valeur de la rue d'Hettange. Il prévoyait, lui aussi, de mettre en place les lampadaires du côté des habitations.



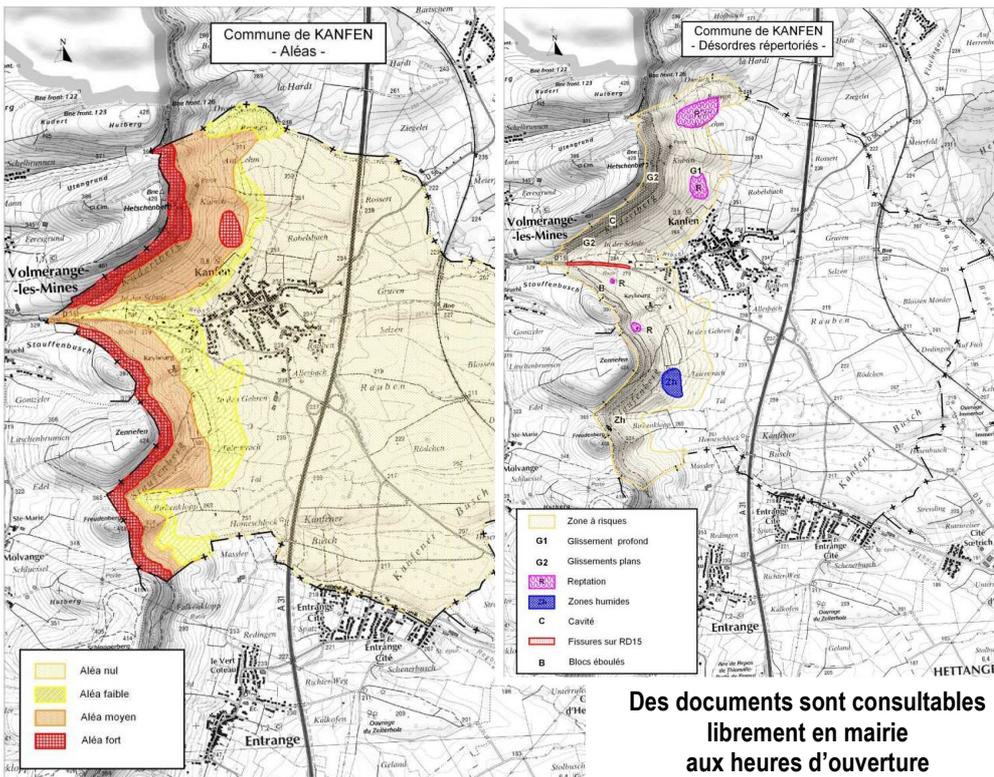
# Des fleurs pour une fleur

Village Fleuri

Depuis quelques semaines, les bâtiments publics, les rues et les espaces verts de notre commune se sont couverts de fleurs multicolores. Ordonnées en rangs serrés dans des bacs, alignées en arabesques dessinant des formes animales ou végétales, des centaines de géraniums, d'œillets d'Inde, de bégonias et de roses présentent leurs pétales et leurs feuilles à la lumière chaude du soleil. Ces fleurs incarnent pour nous le renouveau végétal, la beauté fragile et éphémère. Elles n'existent que pour ravir nos yeux et diffuser des senteurs qui devraient nous conduire un jour à obtenir **la fleur** que nous attendons tous.



## P.P.R. : Plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain



Des documents sont consultables librement en mairie aux heures d'ouverture

### (P.P.R) de la commune de KANFEN

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (loi BARNIER) a instauré le P.P.R, outil réglementaire destiné à la prise en compte des risques naturels. Les événements survenus dans les dernières années ont rappelé la nécessité d'une gestion plus rigoureuse des zones à risques. C'est pourquoi la législation a été complétée par la loi du 30 juillet 2003 (loi BACHELOT) relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. La commune est exposée au risque de mouvements de terrain affectant les côtes de Moselle. Le B.R.G.M., Service Géologique Régional LORRAINE, a réalisé en 1996 une cartographie au 1/25000ème des aléas naturels du bassin de risques du Nord Thionvillois. A partir de cette étude préliminaire, le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) de l'Est, Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Nancy, a analysé le risque en détails et élaboré une cartographie des aléas au 1/5000ème. Ces travaux ont permis de localiser des zones présentant des facteurs de stabilité particulièrement défavorables justifiant l'élaboration d'un PPR instruit dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral de prescription du 27 novembre 2007.



## Cambriolages, l'été arrive !



### A retenir

- Samedi 12 juillet : fête du 14 juillet organisée par le Handball
- Vendredi 15 août Challenge franco -Luxe. (Pétanque)
- Dimanche 17 août Concours secteur fer (Pétanque)
- Samedi 30-Dimanche 31 août Tournoi seniors HANDBALL
- Nous présentons nos sincères condoléances à la famille de Madame Wanda KRIER

Le lieutenant MORAND vous apporte quelques conseils afin de prévenir le cambriolage de votre domicile. Evitez les signes extérieurs prouvant votre absence mais :

- Fermez les fenêtres et vérifiez les portes
- Ne cachez pas les clés à l'extérieur (paillason, pot...)
- Ne faites figurer ni nom, ni adresse sur vos porte-clés
- En cas d'absence, ne laissez chez vous aucune valeur (argent, bijoux, chèques...)
- N'ouvrez pas votre porte à des inconnus et vérifiez leur identité
- Ne laissez pas votre boîte aux lettres trop pleine

### Concernant votre véhicule

- Fermez votre véhicule à clé
- Ne laissez pas la clé sur le tableau de bord, même pour un instant,
- Ne laissez pas non plus vos papiers dans le vide poche
- Bloquez le volant sur position anti-vo
- Ne laissez aucun objet de valeur dans la voiture
- La nuit, stationnez dans un endroit éclairé et passant (mieux, dans votre garage)
- Gardez la facture de votre auto-radio

Imprimé en 400 exemplaires par la Mairie de Kanfen

4, rue de la Mairie / 57330 KANFEN / Tél.: 03 82 50 61 10 / Fax: 03 82 50 61 68  
[mairie-kanfen@wanadoo.fr](mailto:mairie-kanfen@wanadoo.fr) / ouverture : mardi-vendredi 16h-19h / jeudi 9h-12h

Ne pas jeter sur la voie publique

